

**COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN DU 5 AVRIL 2018**  
**ENTRE LA MUNICIPALITE D'ANTONY ET ANTONY A VELO / MDB**

**Participaient à cette réunion**

- M. Sénant, maire d'Antony, Mme Perrine Precetti, maire adjointe chargée de la mobilité urbaine, Mme Claudine Lesieur, conseillère municipale déléguée aux circulations douces, M. Bernard Vignal, responsable de la voirie
- Mmes et MM. Béatrice Fromentin Denozières, José Lemoigne, Catherine Mollière, Philippe Rochet, d'Antony à Vélo / MDB

**Baromètre des villes cyclables et pistes d'amélioration qui en découlent :**

Antony à Vélo fait une présentation des résultats de Baromètre des Villes Cyclables pour Antony ainsi que sur l'accidentologie de la ville (voir doc en annexe) . 333 réponses concernent Antony qui obtient une moyenne de 3,03/6 (contre 2,8 pour les villes de taille analogue). Antony ressort positivement pour la sécurité dans les zones résidentielles et les DSC (doubles sens cyclables), mais moins bien pour la sécurité des grands axes, avec en particulier un point noir fortement dénoncé : la RD920 et également le centre-ville. D'autres points à améliorer concernent la sécurité des enfants et personnes âgées, la cohérence des itinéraires rapides et directs et le contrôle du stationnement de véhicules sur les itinéraires cyclables. La politique vélo de la ville fait l'objet de commentaires contrastés.

Les statistiques officielles d'accidents avec une victime cycliste montrent 27 victimes entre 2005 et 2016, ce qui est peu, dont 30 % sur la RD920 et 10 % sur la rue Adolphe Pajeaud. Pour les piétons (166 accidents) on retrouve cette concentration : 25 % sur la RD920.

Il en ressort plusieurs axes d'amélioration :

**1. faciliter la circulation sur la RD920**

- L'aménagement actuel est dénoncé par de nombreux cyclistes. Antony à Vélo préconise de placer les pistes cyclables entre le stationnement et le trottoir plutôt que sur trottoir. Le manque de continuité au centre est un problème majeur. Mais comme les travaux viennent d'être faits sur la plus grande partie de l'axe (sauf à l'extrême sud, qui est à surveiller), il est difficile de le modifier vraiment à court terme.
- **Proposition : marquer des pictogrammes vélo sur la chaussée**, à distance correcte des véhicules en stationnement, là où il n'y a pas d'aménagement. Les pictogrammes montrent aux automobilistes que les cyclistes ont toute leur place sur cet axe, en complément des sas vélos et des futurs panneaux "céder le passage". La municipalité se montre favorable à cette proposition et va en parler au département.
- **Mieux contrôler le stationnement** sur et aux entrées des pistes (voir ci-dessous)

**2. faciliter la circulation au centre-ville et à d'autres points délicats**

- Plusieurs aménagements sont faits ou en vue : bande rue de Chatenay, contresens rue Léon Blum pour accéder au collège Furet, contresens rue Rabelais (après les travaux),
- **Obstacles à l'entrée de la nouvelle piste pour accéder au parc des Alisiers** : Antony à Vélo montre que ces obstacles gênent même les cyclistes ayant simplement des sacoches. L'association demande d'appliquer les principes du CEREMA : mettre seulement un panneau d'interdiction au départ, et envisager des obstacles seulement s'il y a des intrusions.
- **DSC manquants surtout au centre-ville** :

- **Plusieurs rues encore interdites pourraient être mises en DSC** sans problème. M. Vignal va réexaminer la liste des interdictions.
- **Pour la rue Gabriel Péri, l'essentiel est de prévoir un tronçon en DSC** entre la rue du marché et la rue Jean Jaurès (en enlevant 3 ou 4 places de stationnement). La municipalité reconnaît l'intérêt de cet aménagement.
- Double sens sur chaussée rue de l'Abbaye (prévu mais pas de date citée)
- **Bande étroite avenue du Bois de Verrières** : Antony à vélo insiste sur le danger de ces bandes qui conduisent à frôler le stationnement, et préférerait une bande suffisamment large dans le sens montant et des pictogrammes au bon endroit dans la descente.
- **Ouverture de perspectives rue Mounié** : M. le maire présente le projet de la municipalité pour y apaiser la circulation. Après les travaux de la place du Marché (qui sera fermée aux voitures dans quelques mois, sauf livraisons), aménagement en 2020 de la rue Mounié : sur un seul niveau (pas de trottoirs), priorité aux piétons, vitesse limitée à 20 km /h, un sens et une file de circulation voitures, plus de stationnement. Antony à Vélo soutient ce projet, qui converge avec la zone de rencontre que l'association préconise.

### 3. améliorer la continuité des itinéraires

- Plan général des circulations douces : celui-ci comporte des aménagements prévus mais qui ne sont pas à jour (ex : voie au sud du parc de Sceaux) et sans calendrier de réalisation.
- La municipalité déclare que des aménagements sont réalisés ou prévus ou partout où c'est possible ; ailleurs, les cyclistes circulent à leurs risques et périls. Pour Antony à Vélo ceci n'est pas acceptable : la notion de continuité implique de trouver un moyen pour l'assurer même s'il n'y a pas de solution évidente.
- **Antony à vélo propose de continuer à examiner sur le terrain les itinéraires proposés** par le plan, comme cela avait été fait pour l'accès au collège Furet. Mme Précetti et M. Vignal sont d'accord pour des tournées de ce type
- **Rendre la Coulée verte prioritaire sur la circulation automobile qui la croise.** La traversée d'Antony par la Coulée verte se fait dans des conditions plus favorables que dans d'autres communes : il y a beaucoup moins de chicanes. L'idéal est une priorité donnée aux piétons et cyclistes : passage piétons et pictogrammes vélo en parallèle, comme cela existe à différents points de la coulée verte. La municipalité y est favorable.

### 4. améliorer la communication de la ville

- La campagne d'affichage réalisée au même moment que l'enquête du baromètre a suscité des réactions de cyclistes dénonçant les contradictions, surtout les affiches contre les cyclistes sur les trottoirs. La ville répond que d'autres campagnes ont suivi (discipline du stationnement...)
- **Proposition d'une parution régulière dans le journal donnant tous les mois un conseil** aux cyclistes, aux automobilistes ou aux piétons, avec de petits personnages récurrents. Antony à vélo a envoyé une liste de thèmes précis pour de petits articles. Selon la municipalité l'équipe du journal n'apprécie pas les articles récurrents et trouve que cela a moins d'impact

### 5. contrôler le stationnement des véhicules

- La municipalité va demander à la police nationale de verbaliser le stationnement gênant et surtout dangereux, sur les aménagements ; la police municipale n'a pas assez de disponibilité pour faire plus.
- **La vidéo-verbalisation va être développée dans 6 mois**

- **Antony à vélo insiste pour une intervention dans les rues du type zone de rencontre** ou simplement résidentielles où les règles de stationnement ne sont pas respectées (du type rue de la Cité Moderne)

## **Autres points :**

### **1 Actions vélo dans les écoles.**

Un projet de loi prévoit l'apprentissage du vélo à l'école primaire. Antony à Vélo travaille en particulier avec l'école des Rabats et demande si la Sécurité routière pourrait se déplacer dans les écoles. La municipalité répond positivement. Le budget pour ces opérations n'est pas précisé. Des demandes pourraient être faites sur le budget participatif.

### **2 Céder le passage aux feux sur les départementales**

Tout est prêt à Antony et les panneaux sont disponibles. La ville d'Antony a consulté Massy et Chatenay-Malabry pour les deux carrefours limitrophes : les services techniques de Massy sont saisis, mais Chatenay ne répond pas. Le CD92 tranchera sur l'inclusion ou non du carrefour impliquant Chatenay Malabry

### **3 Gravage et réparation des vélos**

Le réparateur itinérant Charles Thibaut vient désormais les 1<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> mardis du mois place René Cassin. La municipalité souhaite qu'il vienne plus souvent, et qu'il fasse aussi du gravage. La ville achèterait alors une machine.

Pour l'instant Antony à Vélo est sollicité pour une séance de gravage lors du salon Nature et environnement les 2 et 3 juin : l'association va faire son possible car c'est aussi le we de la convergence.

### **4 Stationnement**

Véligo : un stationnement protégé est envisagé près de la gare d'Antony. La ville pense aménager ce stationnement par ses propres moyens dans l'actuel parking proche du parc Bourdeau, qui serait agrandi (2 niveaux, au moins 40 places) et sécurisé. La RATP en effet n'arrive pas à fournir une réponse satisfaisante.

### **5 Subvention au vélo électrique : Antony n'est pas favorable**

En effet la municipalité estime que les acheteurs de VAE sont surtout des gens qui ont des moyens suffisants. Antony à Vélo suggère de le proposer sous conditions de ressources. Cela relèverait du CCAS.

CR rédigé par Catherine Mollière, le 12 avril 2018 ; copie adressée à MDB (Mieux se Déplacer à Bicyclette)